



Le **Syndicat du Livre de Bordeaux** lance un **appel à témoignages**

Le Syndicat du Livre de Bordeaux a reçu des salariés depuis l'annonce de leur licenciement en mars 2021, ainsi que des personnes liées au milieu papetier, qui leur ont fait part d'éléments tendant à démontrer que le groupe ETEX aurait créé les conditions lui permettant de justifier la nécessité de cesser l'activité du site de **la Papeterie de Bègles** et licencier son personnel.

- Surfacturation de devis ?
- Surcoût des matières premières ?
- Fautes de gestion de l'entreprise ?

Puisqu'il est possible aux anciens salariés de contester le fondement de leur licenciement au regard de **l'immixtion anormale** du groupe ETEX dans sa filiale, de ses **fautes de gestion** ou à tout le moins de sa **légèreté blâmable** ayant conduit à la fermeture de l'usine, et puisque depuis 11 mois les salariés ont pris le recul nécessaire pour l'envisager, ils nous sollicitent dans le cadre d'un **appel à témoignages**, par le biais de la FILPAC CGT et du Syndicat du Livre de Bordeaux, visant **à recueillir tout élément en ce sens d'ici le 1^{er} mars prochain.**

Représentants du personnel, ex-clients, ex-fournisseurs, ex-salariés de **la Papeterie de Bègles**, il vous est donc proposé d'adresser directement vos témoignages et documents utiles au Syndicat du Livre ou à son avocat, en toute confidentialité :

SYNDICAT DU LIVRE DE BORDEAUX

livrebordeaux@gmail.com

Bourse du travail de Bordeaux, bureau 111,
44, cours Aristide-Briand, 33000 Bordeaux

MAÎTRE PIERRE BURUCOA

avocat@burucoa.fr

39 rue Tourat – 33000 Bordeaux

Le Syndicat du Livre de Bordeaux a toujours soutenu les échanges constructifs et ne s'est jamais inscrit dans une vision contentieuse de l'affaire, préférant apporter toute sa contribution pour que la réindustrialisation de la papeterie s'opère au regard du travail réalisé par d'anciens salariés et citoyens bénévoles en ce sens, projet cochant toutes les cases : circuit court, économie circulaire, industrie en zone urbaine, véritable utilité sociale et environnementale. **Actant cela le syndicat considère que d'autres actions peuvent être engagées aux côtés et en soutien des salariés.**

**UNE SEULE CONTRAINTE : LES DÉLAIS DE PRESCRIPTION,
QUI APPROCHENT VITE.**

**Ainsi, tous les éléments dossiers devront être déposés
au Syndicat du Livre ou directement au cabinet
de son avocat**

d'ici LE 1^{ER} MARS PROCHAIN

N'hésitez pas à revenir vers nous pour toute question.